

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2375

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement urbain - Îlot Oussekinne - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier en copropriété situé 15 rue Charles Simon et 52 rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smafi, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2375**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement urbain - Îlot Oussekin - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier en copropriété situé 15 rue Charles Simon et 52 rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le quartier centre-ville de Givors est intégré au quartier prioritaire politique de la ville qui a été retenu le 2 juillet 2015 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine pour la mise en œuvre, sur l'agglomération lyonnaise, d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt général.

Ce projet urbain vise au renforcement de l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville de Givors mais également au renouvellement des tissus anciens et de la reconquête des cœurs d'îlots.

Dans le cadre de la requalification et aménagements des espaces publics de l'îlot Oussekin, la Métropole de Lyon a procédé à l'acquisition des lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier cadastré AR 73, situé 15 rue Charles Simon et 52 rue Roger Salengro à Givors.

Cet ensemble immobilier composé de deux bâtiments A et B, à usage mixte (résidentiel et professionnel), a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre Bazaille, notaire à Givors, le 11 juin 1981 publié le 25 juin 1981, volume 1964 n° 21 - Lyon 4.

La Métropole s'étant rendu propriétaire de l'ensemble des lots de la copropriété et des parties communes affectées à chacun de ces lots entraînant de plein droit la disparition de la copropriété, l'état descriptif de division et règlement de copropriété susvisés n'ont plus d'effectivité et sont devenus sans objet.

II - Annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété

La Métropole a acquis la totalité des 10 lots constituant la copropriété, à savoir :

- le lot n° 1 appartenant à la société civile immobilière des Ajoncs, aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre Bazaille, notaire à Givors, les 11 et 17 juin 2019,
- les lots n° 2, n° 12 et n° 13 appartenant à monsieur Théodorus Van Der Putten et madame Patricia Sciarino, aux termes d'un acte reçu par Maître Martin Bretagne, notaire à Givors, le 19 juillet 2021,
- les lots n° 3, n° 4, n° 5, n° 6 et n° 14 appartenant aux conjoints Sera, aux termes d'un acte reçu par Maître Martin Bretagne, notaire à Givors, les 13 et 18 février 2019,

- le lot n° 11 appartenant à l'association Amicale des Algériens en Europe Givors, aux termes d'un jugement du Tribunal judiciaire de Lyon en date du 21 mars 2022 confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Lyon rendu le 19 décembre 2023.

Considérant qu'à ce jour, la totalité des lots de l'ensemble immobilier cadastré AR 73 soumis au régime de la copropriété est réunie entre les mains de la Métropole, la copropriété n'existe plus et il convient de procéder à l'annulation de l'état descriptif de division et règlement de copropriété dudit ensemble immobilier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier cadastré AR 73 situé 15 rue Charles Simon et 52 rue Roger Salengro à Givors, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Oussekiene.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 011 - opération n° 0P07O4949.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322211-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
